Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 027-200077329-20261019-DEC_0412_2026-AU

DEC_0412_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE CONVENTION D'INTERVENTION ARTISTIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n°552-26 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de Troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation,

CONSIDÉRANT que le Musée Alfred-Canel présente l'exposition « Alice au pays des merveilles, illustré par Isabelle Simler » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de proposer, dans le cadre de la programmation culturelle associée à cette exposition, des ateliers de pratiques artistiques et une rencontre avec l'autrice-illustratrice à destination de différents publics ;

CONSIDÉRANT que Madame Isabelle Simler interviendra au Musée Alfred-Canel les 27 et 28 octobre 2026, dans les conditions définies par la convention ;

Le Maire décide

D'approuver et signer la convention d'intervention artistique entre la Ville de Pont-Audemer et Madame Isabelle Simler, autrice-illustratrice, relative à l'organisation de deux journées d'ateliers artistiques et d'une rencontre-dédicace au Musée Alfred-Canel, les 27 et 28 octobre 2026 pour un montant de 1 132,21 €,
La Ville de Pont-Audemer prendra également en charge un trajet aller-retour entre Paris et Pont-Audemer, deux nuitées à Pont-Audemer ou dans ses environs, ainsi que les frais directement liés à ces déplacements et à cet hébergement.

Cette prise en charge interviendra sur présentation de justificatifs.

Fait à Pont-Audemer, le 19 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON